

## ÉVALUATION COMMUNE

**CLASSE :** Première

**EC :**  EC1  EC2  EC3

**VOIE :**  Générale  Technologique  Toutes voies (LV)

**ENSEIGNEMENT :** Sciences économiques et sociales

**DURÉE DE L'ÉPREUVE :** deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA                      LVB

Axes de programme :

**CALCULATRICE AUTORISÉE :**  Oui  Non

**DICTIONNAIRE AUTORISÉ :**     Oui  Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

**Nombre total de pages :** 3

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)*

*Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.*

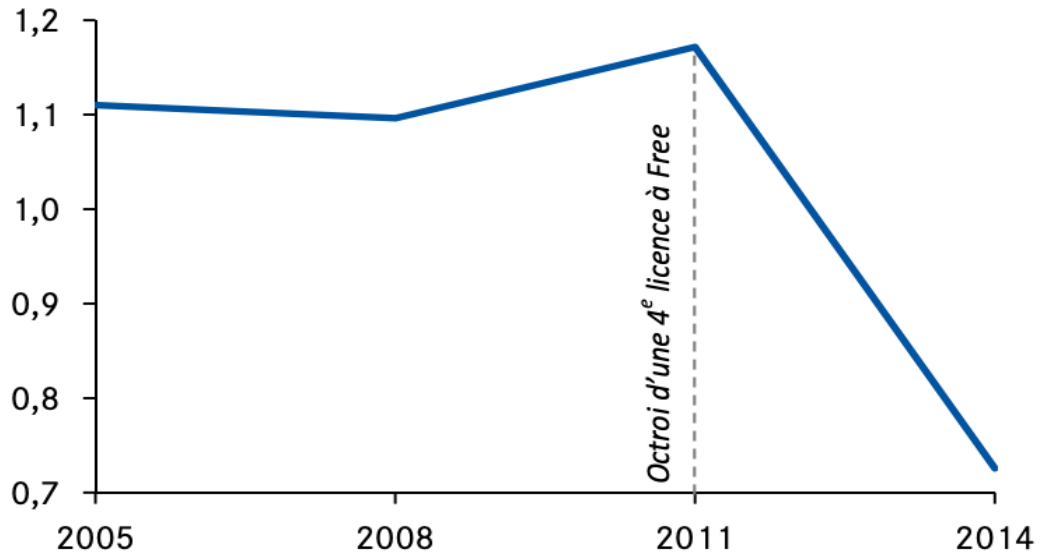
*- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)*

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Coefficient multiplicateur du prix des télécommunications en France comparé à celui des États-Unis (2005-2014)



Source : Thomas Philippon, « Les marchés européens sont-ils devenus plus concurrentiels que les marchés américains ? », *Conseil d'Analyse économique*, mai 2019.

Note : Jusqu'en 2011, trois sociétés offraient des services de communications mobiles en France : Orange, Bouygues et SFR. Ces sociétés ont été rejointes en décembre 2009 par un quatrième opérateur : Free Mobile qui a été lancé commercialement en janvier 2012, avec l'autorisation de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des Postes).

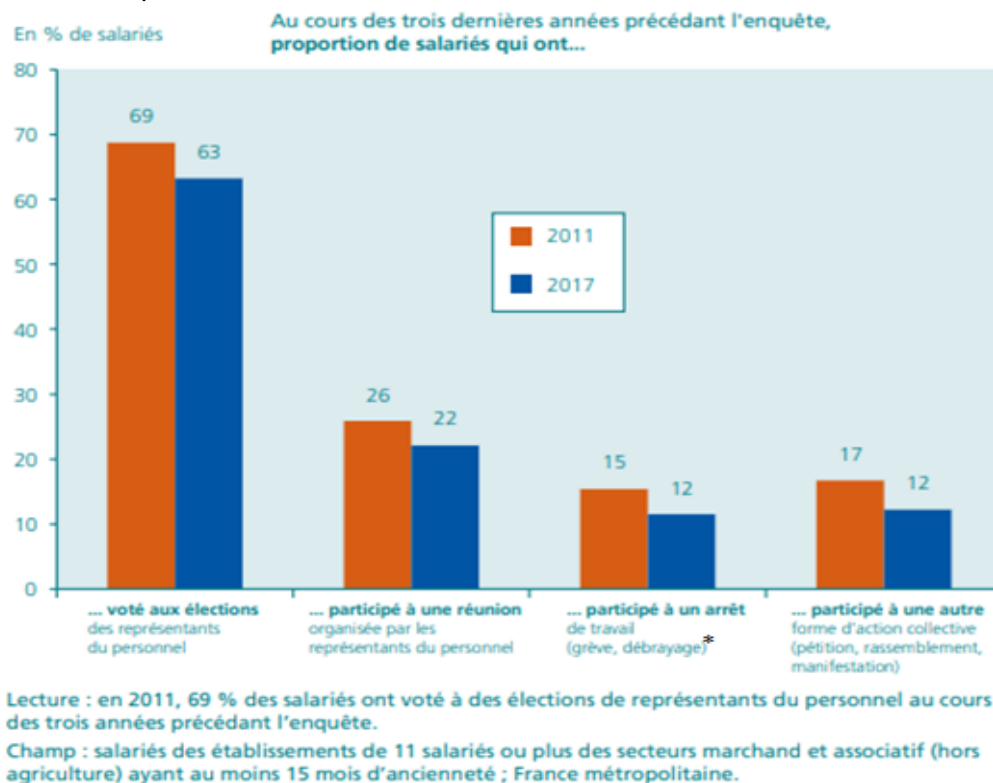
### Questions :

1. Vous illustrerez par un exemple comment les ententes sont une source de pouvoir de marché. (3 points)
2. En utilisant les données du document, vous présenterez l'évolution du prix des télécommunications en France, comparé à celui des États-Unis sur la période. (3 points)
3. Vous explicitez, à l'aide du document, les effets de la politique de la concurrence. (4 points)

## Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet :** À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez qu'il existe une diversité de relations sociales entre les différentes parties prenantes des entreprises.

Document 1 : Participation des salariés à la vie sociale de leur établissement.



\* : Interruption du travail en cours de journée.

Source : DARES, 2017.

Document 2 :

C'est donc après un an de recherche active [que Florence Quentier] rencontre une entreprise qui valorise le dialogue social et elle intègre alors le Groupe Chèque Déjeuner en qualité de responsable juridique social. En 2011, trois ans après, elle est DRH du Groupe. [...]

« J'ai beaucoup d'admiration pour les délégués syndicaux, c'est un engagement difficile. Bien entendu vis-à-vis de la direction, mais également vis-à-vis des salariés qui, souvent, ne vous font pas de cadeaux, sans parler des tensions intersyndicales. Le syndicat n'a pas une image positive en France, il semble toujours plus prompt<sup>1</sup> à la critique qu'à la négociation. Or, les négociations se professionnalisent de plus en plus. Il faut des connaissances et des compétences... ça s'apprend ! De nombreux délégués sacrifient leurs soirées et leurs week-ends... » [...]

« Un salarié qui va s'engager dans un CE<sup>2</sup> [...] doit être considéré comme participant à la performance de l'entreprise. L'entreprise sera perdante économiquement et socialement si l'on ne trouve plus de représentants légitimes et formés. »

Source : André PERRET, « Portrait de Florence Quentier, DRH du groupe UP », *Les Echos*, 2014.

1. Disposé, favorable.

2. Comité d'entreprise : institution représentative du personnel au sein de l'entreprise.